

ordinaires s'appliquant aux membres de cet organisme ne doivent pas s'appliquer au Canada?

L'hon. M. Martin: Non, monsieur le président, je ne crois pas avoir laissé entendre cela. Si je l'ai fait, ce n'est pas intentionnellement. On discute en ce moment les conditions d'admission de ces pays, et le Canada n'est pas parmi ceux qui se sont déclarés intéressés à faire partie de l'Organisation. Si jamais nous songions à nous y joindre—je ne dis pas que nous y viendrons, mais je ne prétends pas le contraire non plus—il sera temps alors d'étudier le genre de question que l'honorable député m'a signalée.

Il y a bien des questions que je n'ai pas abordées aujourd'hui, mais qui seront sans doute débattues lorsque le comité sera constitué: par exemple, la participation aux Commissions d'armistice d'Indochine, certains pourparlers avec les États-Unis sur des questions comme le droit de la mer, lesquels reprendront mercredi prochain à Washington, les pourparlers au sujet du traité relatif au fleuve Columbia, nos problèmes concernant la balance des paiements, à vrai dire, toute une série de questions qui intéressent nos deux pays, ainsi que bien d'autres qui ont trait à d'autres pays et à notre participation à divers organismes internationaux. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard.

Il y a un certain nombre d'années, un ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Louis Saint-Laurent, exposait en ces termes comment le Canada devait s'acquitter de ses responsabilités internationales:

Dans sa participation aux affaires internationales, le Canada, je l'espère, saura agir résolument, conscient de sa responsabilité, mais avec réserve. Loin de nous toute idée de nous soustraire à nos obligations sur le plan international; mais, quand il s'agit pour nous de les remplir, ne nous laissons pas influencer indûment par l'orgueil ou les préjugés d'ordre national. J'estime aussi que nous pouvons, dans nos relations étrangères, concilier l'obligation primordiale qui nous incombe à l'égard de notre propre population avec notre obligation ultime envers la collectivité des nations. Voilà qui n'est pas facile dans un monde apeuré et méfiant.

Ses conseils au sujet de l'attitude du Canada sont aussi valables actuellement qu'ils l'étaient lorsqu'ils furent formulés le 29 avril 1948, et le monde commence à peine actuellement à être légèrement moins apeuré et méfiant qu'il l'était, alors que les visées expansionnistes et menaçantes du communisme international poussaient les pays occidentaux à instituer un régime de sécurité collective actuellement en vigueur et dont le Canada fait partie.

Le but fondamental de la politique canadienne était alors, comme elle l'est maintenant, de maintenir la paix et de chercher à atténuer les tensions internationales, que ces

tensions soient le fruit de luttes idéologiques entre l'Est et l'Ouest ou de bouleversements engendrés par les aspirations d'anciennes colonies et de pays sous-développés à l'indépendance et à des niveaux de vie plus élevés. Dans la poursuite de ces objectifs, nous visons à maintenir une perspective équilibrée, réaliste et coopérative à l'égard des affaires internationales, évitant des excès d'optimisme, poursuivant des programmes proportionnés à notre capacité et nous assurant que le Canada parle d'une voix raisonnable et constructive dans les conseils internationaux.

Monsieur, j'ai parlé longuement des relations avec la partie du monde d'allégeance communiste et avec les régions sous-développées, car telles sont les forces dominantes dans la vie internationale contemporaine qui influent directement sur la portée de l'initiative du Canada dans les affaires internationales. J'ai indiqué certains des moyens qui, je le crois, nous permettront de travailler à un relâchement plus marqué des tensions, mais je ne désire pas exagérer en parlant des possibilités. Nous sommes éloignés du moment où nous pourrions relâcher notre vigilance. Il n'apparaît pas encore que la détente internationale soit tellement durable qu'il y ait lieu de faire disparaître tous nos moyens de défense. Nous devons reconnaître que les dispositions touchant la sécurité collective que nous avons élaborées au sein de l'Alliance de l'Atlantique Nord, grâce à leur efficacité, ont constitué un facteur primordial dans la création de l'atmosphère plus encourageante qui règne aujourd'hui.

L'OTAN, qui englobe la majeure partie de nos efforts militaires à la fois en Europe et en Amérique du Nord, reste l'un des principaux fondements de la politique étrangère du pays et elle doit le demeurer, non seulement dans nos préparatifs pour nous défendre si la nécessité nous l'imposait, mais également dans notre poursuite d'une paix stable, si cette dernière se concrétisait, et sur ce point, j'inclinerais à penser que la paix en demeure le résultat et l'effet les plus plausibles.

Il est important de discerner à ce sujet que l'OTAN ne constitue pas une simple alliance militaire, mais forme une assemblée de nations qui poursuivent un idéal commun et se confondent en une grande identité d'objectifs, dans la paix et dans la guerre. Comme l'émulation entre le monde communiste et le monde démocratique se perpétuera certainement, même si le communisme écarte la guerre comme instrument politique, tous les membres du bloc occidental affronteront les mêmes problèmes sur la meilleure attitude à adopter. Grâce à l'habitude de consultation établie au cours des années, l'Organisation

[Le très hon. M. Diefenbaker.]